

## Le terrorisme dans le spectre de la violence politique

Tanguy Struye de Swielande\*

Il y a une forte tendance de la part des politiques, des analystes et autres de ne définir seulement comme «terroriste» les actes commis par des groupes s'opposant à l'agenda politique d'un certain pays. Aussi n'y a-t-il aucun consensus concernant les actes méritant l'étiquette 'terrorisme', car toujours sujet à discussion. Or, sans donner une définition acceptable et cohérente pour tous de l'acte terroriste, il est impossible de condamner un Etat, un mouvement, etc. Le flou sur le concept de terrorisme permet par conséquent d'avoir recours à un ensemble de concepts alternatifs, ayant une connotation plus positive à la dénomination de terrorisme. Pensons aux termes 'résistance', 'mouvements de liberté', 'guérilla', etc. Pour A. Merari: « *Obtenir un consensus sur la signification du terme 'terrorisme' n'est pas une fin importante en soi, sauf peut-être pour des linguistes. D'un autre côté, il est nécessaire de faire une différenciation entre les diverses conditions de la violence et de distinguer les divers modes de conflits, quelle que soit la façon dont on les nomme, si nous voulons améliorer notre compréhension de leurs origines, les facteurs qui les affectent et apprendre à y faire face* ». <sup>1</sup>

Bien que les définitions, doctrines et classifications se rapportant au terrorisme sont multiples, en raison de sa complexité croissante aucune étude n'est cependant parvenue à cerner le phénomène de façon pleinement exhaustive. Notre approche n'a par conséquent nullement l'intention de donner une définition juridique ou politique, mais bien opérationnelle du terrorisme. Aussi, si quelqu'un s'attend à une définition claire, générale et acceptée par tous, il n'y en a pas. Des centaines d'ouvrages ont porté sur la seule définition du terrorisme, aucun n'est cependant parvenu à donner une définition précise et acceptable pour tous. Nous rejoignons les propos de J-L Marret pour qui « *en réalité, la difficulté d'étudier l'objet 'terrorisme' est représentative, au même titre que la violence politique, de l'inclination à instiller des intérêts particuliers ou une vision du monde dans des descriptions et des analyses qui prétendent être neutres.* » <sup>2</sup> Il est évident que trop

---

\* Docteur en Sciences politiques, auteur de l'ouvrage *La politiques étrangère américaine après la guerre froide et les défis asymétriques*, il prépare actuellement un ouvrage sur l'Administration Bush.

<sup>1</sup> Merari A. , « Terrorism as a Strategy of Insurgency », *Terrorism and Political Violence*, Vol. 5, n°4, Winter 1993 ([http://www.iasa.com.au/folders/Security\\_Issues/CSTPV%20Publications.htm](http://www.iasa.com.au/folders/Security_Issues/CSTPV%20Publications.htm)).

<sup>2</sup> Marret J-L, « Terrorisme : les stratégies de communication », *C2SD CCEP 2002 – 104/SOC, MSFP DEF/C2SD/2002 n° 49*, juillet 2003, p. 9.

souvent le concept de terrorisme est utilisé à des fins politiques, de propagande, rendant toute analyse de la question extrêmement complexe et contre-productive. Cela dit, cela n'est pas une raison pour ne pas essayer de définir le concept. Car plus on dénigra la question, plus le concept deviendra obsolète et perdra toute sa signification et sa raison d'être. Bien qu'une définition juridique, n'est, nous le reconnaissons, pas aisée, il est à notre sens possible d'établir une définition opérationnelle, laquelle permettrait de distinguer dans 95 % des cas l'acte terroriste d'autres actes de violence politique. Se mettre d'accord sur une définition opérationnelle serait déjà un grand pas en avant.

## Définition du terrorisme

Notre angle d'approche est que le terrorisme n'est ni une idéologie, ni un objectif politique, mais une façon de combattre. Un moyen de combattre que l'on doit réprouver et dont la légitimité se trouve davantage dans les objectifs politiques à atteindre que dans sa pratique opérationnelle. Notre premier souci est par conséquent de différencier le terrorisme d'autres formes de violence politique, la guérilla notamment. Le concept de terrorisme n'est pas synonyme de violence politique, la terreur n'en étant qu'une forme particulière. Pour P. Wilkinson: « *Political violence is either the deliberate infliction of physical injury or damage for political ends, or it is violence which occurs unintentionally in the course of severe political conflicts. We are still dealing with an extremely broad range of phenomena. It would surely be an act of sheer folly rather than mere hubris to attempt to explain all forms of political violence, ranging, say, from the intimidation of a professor for his alleged political views to acts of international wars, in terms of a grand scientific theory. We must bear in effects, between small group violence and the large-scale collective violence of modern total war, which can engulf continents* ». <sup>3</sup> Bien qu'il soit difficile d'établir une typologie de la violence politique, Paul Wilkinson en tente l'exercice, aidé en cela des travaux de Samuel Huntington.

---

<sup>3</sup> Wilkinson P., *Terrorism and the Liberal State*, London, The McMillan Press, 1977, p. 30.

**TABLEAU :**  
Echelle de la violence politique

<b>Violence politique à grande échelle</b>	<b>Violence politique à petite échelle</b>
Emeutes et violence urbaine	Actes isolés de sabotage ou attaques de propriétés
Rébellion armée ou résistance	Tentative isolée d'assassinat
Révolution ou contre-révolution	Guerre des gangs et vendettas
Etat de terreur ou répression	Terrorisme politique
Guerre civile	Guérilla locale ou à petite échelle
Guerre limitée	Terrorisme transnational et international
Guerre nucléaire	Raids de type guérilla sur des Etats étrangers.

Source : Wilkinson P., *Terrorism and Liberal State*, U.K., McMillan Press, 1977, p. 32.

Chacune des formes de violence évoquées dans le tableau ci-dessus est due à des causes spécifiques et met en jeu des catégories différenciées d'acteurs animés, de motivations particulières. La réponse ou le contrôle des divers types de violence, dépend donc des objectifs définis, des stratégies retenues, des modes opératoires mis en œuvre, des restrictions imposées à l'usage de la force, etc.

Il sied que des précautions d'ordre terminologique accompagnent une réflexion sur un problème aussi délicat et complexe que le terrorisme. Car, comme argumente W. Laqueur : « *Le terrorisme est employé comme synonyme de rébellion, de batailles de rues, de lutte civile, d'insurrection, de guérilla rurale, de coup d'Etat et autres. L'usage sans discernement du terme gonfle non seulement les statistiques, mais rend la compréhension du caractère spécifique du terrorisme et la façon d'y faire face beaucoup plus complexe* ». <sup>4</sup> De même pour J. Zulaika et W.A. Douglass : « *The quest for quintessential distillation by which 'terror' could be encapsulated, diagnosed under laboratory conditions, defined in precise terms, and finally be conquered and extinguished for the benefit of mankind, is an academic illusion* ». <sup>5</sup> Cela dit, nous tenons nous-mêmes le terrorisme, non pour une idéologie ou un objectif politique, mais pour une manière particulière de combattre. Une forme de combat dont l'éventuelle légitimité se trouve davantage dans les objectifs politiques que dans les objectifs opérationnels. L'originalité de notre approche est de s'intéresser non pas en premier lieu à l'auteur de l'acte terroriste, mais bien à l'acte terroriste lui-même. Cette position permet d'éviter le piège dénoncé par le cliché selon lequel « un

<sup>4</sup> Laqueur W., *The Terrorism Reader : A Historical Anthology*, N.Y., Meridian, 1978, p. 262.

<sup>5</sup> Zulaika J./ Douglass W.A., *Terror and Taboo : The Follies, Fables and Faces of Terrorism*, New York, Routledge, 1996, p. 92.

*terroriste pour l'un est un combattant de la liberté pour l'autre* ». Or, comme le rappelle fort à propos M. Stohl : « *Ce cliché confond ce qu'est le terrorisme avec l'auteur de l'acte terroriste. Un individu est un terroriste quand il emploie des méthodes terroristes. Bien que certains puissent vouloir argumenter que des fins particulières justifient des moyens particuliers, cela ne change pas ce que sont ces moyens. Pareillement, toutes les actions commises par des groupes qui ont eu recours au terrorisme par le passé ne sont pas ipso facto des actes terroristes. Tant que nous ne serons pas disposés à traiter le terrorisme de l'un comme celui de tous, nous ferons très peu de progrès dans la compréhension de la question du terrorisme ou dans la prise de mesures effectives réduisant son occurrence* ». <sup>6</sup> Par conséquent, les termes « terroriste » et « combattant de la liberté » définissent deux aspects différents d'une même problématique : le premier réfère à un « moyen », le second à une « fin ». Laquelle est l'objet d'une appréciation subjective, tandis que seule la méthode, peut être constatée de manière objective. Nous rejoignons ainsi la thèse longtemps défendue par B. Jenkins, pour qui « *le terrorisme devrait être défini par la nature de l'acte, et non pas en fonction de l'identité des auteurs ou de la nature de leur cause* ». <sup>7</sup> Cela étant, il y a autant de définitions du terrorisme que d'individus impliqués dans le débat. Dans leur livre *Political Terrorism*, Schmidt et Youngman rassemblent 109 définitions sur le terrorisme, énoncées par des académiciens, des hommes politiques ou des experts. Si les définitions diffèrent, la majorité des thèmes leur sont néanmoins communs. Ainsi, Schmid et Youngman, en analysant les 109 définitions, ont identifié 22 éléments récurrents. Le tableau ci-dessous les énumère.

---

<sup>6</sup> Stohl M., « Demystifying the Mystery of International Terrorism » in C. W. Kegley Jr., *International Terrorism ; Characteristics, Causes, Controls*, South Carolina, University of South Carolina, 1990, pp. 89-90.

<sup>7</sup> Hoffman B., *Inside Terrorism*, London, Victor Gollancz, 1998, p. 33.

**TABLEAU :**  
Fréquence de concepts dans 109 définitions

ELEMENT	FREQUENCE(%)
1. Violence, force	83.5
2. Politique	65
3. Peur, terreur accentuée	51
4. Menace	47
5. Effets (psych.) et (réactions anticipées)	41.5
6. Différenciation victime-cible	37.5
7. Action organisée, systématique, planifiée, et intentionnelle	32
8. Méthode de combat, stratégie, tactique	30.5
9. Hors-norme, en infraction des règles, sans contrainte humanitaire	30
10. Coercition, extorsion	28
11. Publicité	21.5
12. Arbitraire, aléatoire	21
13. Civils, non-combattants, neutres	17.5
14. Intimidation	17
15. Accentuation de l'innocence des victimes	15.5
16. Groupes, mouvements, organisations comme auteurs	14
17. Aspects symboliques	13.5
18. Incalculable, imprévisible, inattendu	9
19. Clandestin	9
20. Caractère répétitif	7
21. Criminel	6
22. Exigences de parties tierces	4

Source : Guelke A., *The Age of Terrorism and the International Political System*, London, I.B.Tauris & Co Ltd, 1998, p. 19.

A partir de ces 22 éléments, les auteurs tentent une définition rigoureuse : « *Terrorism is an anxiety-inspiring method of repeated violent action, employed by (semi)-clandestine individual, group, or state actors, for idiosyncratic, criminal, or political reasons, whereby - in contrast to assassination- the direct targets of violence are not the main targets. The immediate human victims of violence are generally chosen randomly (targets of opportunity) or selectively (representative or symbolic targets) from a target population, and serve as message generators. Threat and violence-based communication processes between terrorist (organization), (imperilled) victims and main targets are used to manipulate the main target (audiences), turning it into a target of terror, a target of demands, or a*

*target of attention, depending on whether intimidation, coercion, or propaganda is primarily sought* ».<sup>8</sup>

En s'appuyant sur le tableau et la définition de Schmidt et Youngman, cinq principales composantes semblent être requises pour qu'il y ait une action politique terroriste.<sup>9</sup> Ces composantes essentielles sont les suivantes : (a) Usage ou menace de l'usage de la violence; (b) Dirigé volontairement contre un tiers (c'est-à-dire les non-combattants<sup>10</sup>) ou impliquant une destruction matérielle ; (c) Volonté d'influencer les attitudes et les comportements ; (d) Objectif politique, incluant des raisons idéologiques, religieuses ou autres; (e) Implicitement on y retrouve le principe de « terroriser », de « terreur ».<sup>11</sup> A prime à bord, ces cinq caractéristiques ne semblent pas vraiment aptes à différencier le terrorisme d'autres formes de violence politique comme la guerre conventionnelle ou la guérilla. Ces deux dernières utilisent également la violence à des fins politiques. Suffisamment d'exemples dans l'histoire des conflits conventionnels ou de la guérilla comportent la volonté de toucher des civils afin de créer une atmosphère de terreur ( ex. bombardements de Dresde, Londres, Berlin, Hiroshima, etc.). Par conséquent, si nous figeons notre analyse à ce stade, les caractéristiques du terrorisme s'appliqueraient également à la guerre conventionnelle et à la guérilla. Ces concepts deviendraient synonymes de la notion de terrorisme. Aussi, nous faut-il pousser l'étude plus loin. En vue de différencier la guerre conventionnelle, le terrorisme et la guérilla, rapportons-nous au tableau d'A. Merari que voici.

---

<sup>8</sup> Guelke A., *The Age of Terrorism and the International Political System*, London, I.B.Tauris & Co Ltd, 1998, p. 19.

<sup>9</sup> La définition qui suit est celle du terrorisme politique et non celle du terrorisme.

<sup>10</sup> Civils, militaires en service non-actif

<sup>11</sup> Comme le déclarait P.C. Wilcox devant le comité de la Justice de la Chambre des Représentants en janvier 2000 : « *Terrorism is designed, above all, to create fear. Its psychological and emotional impact, which is multiplied in our media driven culture, is vastly greater than the relatively few casualties it inflicts* ». (Oral Statement of Philip C. Wilcox, Jr. Before the Subcommittee On Immigration and Claims, Committee on the Judiciary, House of Representatives, January 25, 2000) Quand le GIA a menacé fin juin 1999, la Belgique d'actes terroristes, La Libre Belgique titrait : « Le GIA a déjà atteint un objectif : il fait peur » (La Libre Belgique du 30 juin 1999, p. 9.)

**FIGURE :**  
 Comparaison entre Guérilla, Terrorisme et Guerre conventionnelle

	<b>Guerre conventionnelle</b>	<b>Guérilla</b>	<b>Terrorisme</b>
Taille des unités au combat	Large (divisions)	Médium (sections, compagnies, bataillons)	Petite (en général moins de 10 personnes)
Armes	Panoplie du <i>hard ware</i> (force aérienne, blindés, artillerie...)	Armes légères et artillerie	Grenades, pistolets, fusils, bombes,...
Tactiques	Opérations jointes impliquant plusieurs branches de l'armée	Tactique de type commando	Tactiques spécifiques: kidnapping, assassinats, prise d'otages,...
Cibles	Unités militaires, infrastructures	Membres des forces militaires, de la police et opposants politiques	Symboles étatiques, opposants politiques et les non-combattants
Impact voulu	Destruction physique	Guerre d'usure	Coercition psychologique
Contrôle du territoire	Oui	Oui	Non
Uniforme	Oui	Souvent	Non
Zone reconnue de combat	Zone géographique reconnue	Guerre limitée à l'Etat en conflit	Pas de zone de guerre reconnue.
Légalité internationale	Oui, si respect des règles d'engagement	Oui, si respect des règles d'engagement	Non
Légalité domestique	Oui	Non	Non

Source : A. MERARI , « Terrorism as a Strategy of Insurgency », *Terrorism and Political Violence*, Vol. 5, n° 4, Winter 1993([http://www.iasa.com.au/folders/Security\\_Issues/CSTPV%20Publications.htm](http://www.iasa.com.au/folders/Security_Issues/CSTPV%20Publications.htm)).

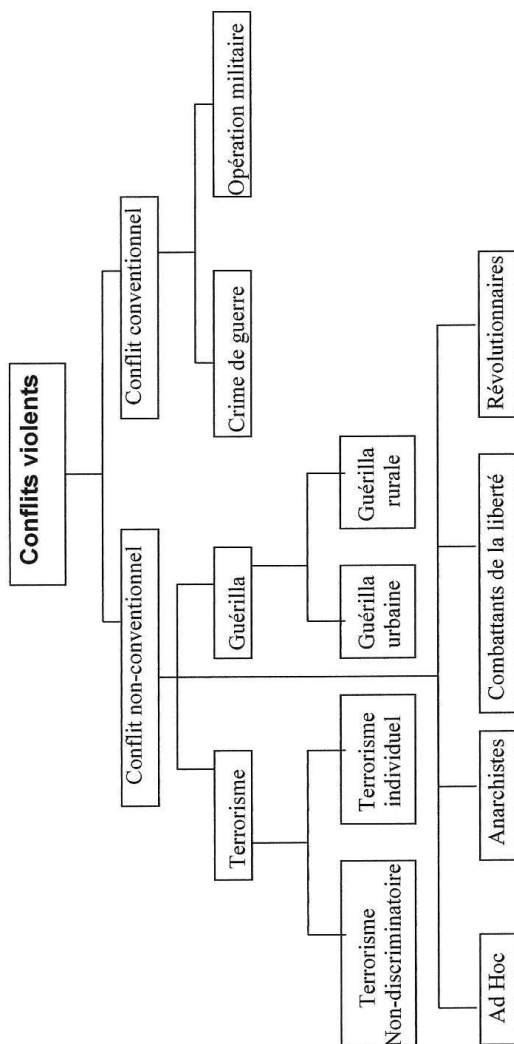
Le tableau d'A. Merari a le mérite de distinguer le terrorisme de la guérilla et de la guerre conventionnelle sur un ensemble de points. Celui qui nous intéresse en particulier est l'avant-dernier critère, à savoir la légalité internationale sur laquelle A. Merari lui-même apporte une dernière précision en ces termes : « *Le terrorisme ne diffère pas des autres formes de guerre lorsqu'il prend des non-combattants pour cibles. Cependant, plus que toutes les autres formes de guerre, il enfreint systématiquement les lois de la guerre internationalement reconnues. La guérilla et la guerre conventionnelle ignorent souvent ces lois, mais le terrorisme les viole à la fois en refusant de faire la distinction entre combattants et non-combattants, et, s'agissant du terrorisme international, en ne tenant pas compte des limites des zones de guerre. Contrairement à la guerre conventionnelle et à la guérilla, le terrorisme n'a pas de statut légal selon la loi internationale. Pour cette raison, le terrorisme en tant que stratégie et les terroristes en tant que parti combattant ne peuvent espérer obtenir un statut légal. Donc, on peut sans se tromper décrire le terrorisme comme une forme illégale de guerre, mais le caractériser comme une forme immorale n'a pas de sens. Les terroristes font la guerre selon leurs propres normes, non selon celles de leurs ennemis. Les règles de conduite de chacune des deux parties dérivent des capacités et des nécessités et subissent des changements pour des raisons qui sont essentiellement pragmatiques. Certes, les peuples et les Etats portent un jugement moral sur la justification des guerres et certains actes de guerre particuliers. Cependant, leur jugement, au mieux, ne reflète rien d'autre que leurs propres normes culturelles et, trop souvent, une vue partisane influencée par des intérêts immédiats. Pourtant, la morale, bien qu'elle ne puisse être traitée avec cohérence comme une valeur absolue, est, à un moment donné, dans une société et un contexte donnés, un fait psychologique et, par conséquent, politique. Les gens portent des jugements moraux sur des personnes, des organisations et des actions. Ils réagissent selon des normes morales, peu importe à quel point celles-ci peuvent être émotionnelles et irrationnelles. En fait, c'est plus la composante émotionnelle que la composante logique qui donne une telle puissance aux attitudes basées sur la morale* ».<sup>12</sup>

Cela dit, dans la majorité des cas, quand ils sont militairement actifs, les mouvements mélangent systématiquement les tactiques de guérilla et les tactiques terroristes en fonction des objectifs à atteindre. Cette analyse se trouve illustrée dans les schémas développés par B. Ganor, que voici.

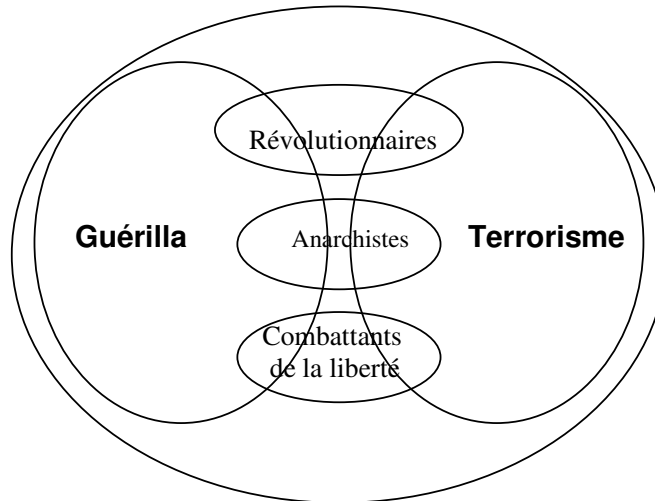
---

<sup>12</sup> Merari A., « Terrorism as a Strategy of Insurgency », *Terrorism and Political Violence*, Vol. 5, n°4, Winter 1993 ([http://www.iasa.com.au/folders/Security\\_Issues/CSTPV%20Publications.htm](http://www.iasa.com.au/folders/Security_Issues/CSTPV%20Publications.htm)).





Source : B. GANOR, « Defining Terrorism : Is one man's terrorist another man's freedom fighter ? », 23 September 1998 (www.ict.org.il/).



Source : Ganor B., « Defining Terrorism : Is one man's terrorist another man's freedom fighter ? », 23 September 1998 ([www.ict.org.il/](http://www.ict.org.il/)).

Un exemple intéressant à ce sujet est développé dans le numéro de Mai-Juin 1997 de la revue *Military Review*. L'auteur de l'article développe l'exemple du Hezbollah. Les Israéliens estiment que ce mouvement est un groupe terroriste du fait de leur attaque contre les forces israéliennes au Liban du Sud. Pourtant, les attaques par le Hezbollah sont légales d'un point de vue du droit international. Aussi bien l'article 4 (2) de la Charte des Nations Unies, que l'article 1, § 4 du protocole de la Convention de Genève du 12 août 1949, légitiment les conflits dans lesquels des peuples se battent contre une occupation étrangère. De ce point de vue, le Hezbollah n'est pas un groupe terroriste, mais plutôt un groupe qui pratique la guérilla.<sup>13</sup> Les activités du Hezbollah ne se sont toutefois pas limitées à ce type de violence politique. Le Hezbollah a également commis des attentats suicides. Aussi, pour S. Telhami : « *Les attaques suicides contre des Israéliens dans les rues de Tel Aviv, cela est du terrorisme, pur et simple, atroce et assassin. Les attaques par des groupes du Hezbollah au Sud Liban contre des soldats israéliens sur le sol libanais (...) cela n'est pas du terrorisme (...)* ». <sup>14</sup> Ces mouvements sont par conséquent, souvent subdivisés en plusieurs ailes : une aile « politique », une aile « guérilla », une aile « terroriste », une aile « sociale », etc. <sup>15</sup> Aussi, semble-t-il aujourd'hui plus approprié d'utiliser le concept de guérilla-terroriste quand il est fait référence à l'aile militaire de ces mouvements.

<sup>13</sup> Gotowicki S., « Middle East Terrorism: New Form of Warfare or Mission Impossible ? », *Military Review*, May-June 1997. (<http://www-cgsc.army.mil/milrev/english/mayjun97/indxmj97.htm>).

<sup>14</sup> « Policy Impact Panel Combating Terrorism : What works ?, What doesn't ? », Council on Foreign Relations, October 11, 1996 ([www.foreignrelations.org/](http://www.foreignrelations.org/)).

<sup>15</sup> Ex. Le Hamas, le Hezbollah.

## Les auteurs potentiels d'actes terroristes

La diversité des acteurs susceptibles de recourir à des actes terroristes est très grande. Une étude du terrorisme au cas par cas étant impossible, les diverses manifestations de ce phénomène sont plutôt regroupées en typologies. L'avantage étant qu'une typologie englobe une étendue plus large que la majorité des définitions et qu'une fois celle-ci établie, la réponse au terrorisme, ainsi catégorisé, est plus aisée. L'inconvénient est, toutefois, que les typologies généralisent et génèrent de la sorte une tendance à faire correspondre à tout prix les faits et les typologies préétablies. En nous inspirant de la typologie de G. Chaliand, nous pouvons diviser les acteurs susceptibles de recourir au terrorisme politique contemporain en six catégories : (1) mouvements nationalistes/ethniques, (2) mouvements ou groupes idéologiques d'extrême gauche ou d'extrême droite, (3) mouvements ou groupes d'inspiration religieuse, mais dont le projet est d'ordre politique, (4) sectes, (5) groupes préoccupés par un problème spécifique (tels les activistes opposés à l'avortement ou en faveur des droits des animaux), et, enfin, (6) groupes parrainés ou manipulés par des Etats (pouvant éventuellement être recrutés dans les catégories précédentes). Concernant cette dernière catégorie, le soutien d'un Etat à une organisation terroriste peut se faire de différentes façons, à savoir un soutien idéologique, un soutien financier, un soutien militaire, un soutien opérationnel, une initiative des attaques terroristes, et, enfin, une implication directe dans les attaques terroristes.<sup>16</sup>

En résumé, les définitions, doctrines et classifications se rapportant au terrorisme sont multiples. Cependant, en raison de la complexité croissante du phénomène, aucune étude ne peut le cerner de façon exhaustive. Du foisonnement des définitions, il ressort toutefois synthétiquement que l'acte terroriste politique se caractérise par un acte de violence, dirigé volontairement contre un tiers (non-combattant), avec la volonté d'influencer les attitudes et les comportements, le tout étant animé d'une volonté de 'terroriser'. L'acte terroriste peut être utilisé comme moyen d'action aussi bien par des acteurs étatiques que non-étatiques. Nous observons donc que les terroristes se distinguent par la volonté délibérée de refuser d'accepter comme contraignantes la distinction qui prévaut entre belligérants et neutres, combattants et non-combattants, moyens légitimes et illégitimes.

De tout quoi, il résulte que comprendre et lutter contre le terrorisme et ses auteurs, suppose la prise en compte de quatre questions : l'acte est-il un acte terroriste, un acte de guérilla ou d'un autre type encore ? Qui en sont les auteurs ? Quels sont

---

<sup>16</sup> Chaliand G. (sous la direction de), *Les stratégies du terrorisme*, Bruxelles, Ed. Desclée de Brouwer, 1999, pp. 9-10.

leurs objectifs à court terme ? Et quels sont leurs objectifs à long terme ? La première question se pose en termes de *jus in bello* ; les deux dernières en termes de *jus ad bello*.

**SCHEMA RECAPITULATIF<sup>17</sup> :**  
Quatre questions

- |  |
|--|
| <p>1. Moyens : terrorisme ?<br/>guérilla ?<br/>guerre conventionnelle ?</p> <p>2. Auteurs : acteurs non-étatiques ?<br/>acteurs étatiques ?</p> <p>3. Objectifs à court terme : légitimes ?<br/>illégitimes ?</p> <p>4. Objectifs à long terme : légitimes ?<br/>illégitimes ?</p> |
|--|

\*\*\*\*\*

---

<sup>17</sup> Ce schéma permet non seulement de comprendre le terrorisme, mais également comment y répondre en fonction des réponses aux questions.